

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le..6 Mars 2012.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 V. 5 G Vœu relatif à un 2ème coursier pour le service d'hématologie de l'hôpital Saint-Antoine.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général,**

Considération que dans le cadre de la politique de restructuration de l'A.P.-H.P., le service d'hématologie d'Hôtel Dieu a été transféré à l'hôpital Saint-Antoine avec son personnel soignant ;

Considérant qu'il existait déjà un service d'hématologie à l'hôpital Saint-Antoine et que les deux services cohabitent, l'un au 6e, l'autre au 4e étage du même bâtiment ;

Considérant qu'un seul coursier, celui de Saint-Antoine, est censé faire le travail pour les deux étages ;

Considérant que cela est purement utopique car la charge du travail pour un coursier dans un tel service est énorme ;

Considérant que les infirmiers n'ont pas d'autres choix que d'aller chercher eux-mêmes des culots de sang et délaisser par conséquent le malade dans sa chambre ;

Considérant le caractère urgent de l'approvisionnement en sang dans un tel service et le danger encouru par les patients ;

Considérant cette situation comme parfaitement aberrante et peu respectueuse du travail du personnel ;

Sur la proposition de Michèle BLUMENTHAL, Sandrine CHARNOZ, Karen TAÏEB, et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, intervienne auprès de Mme Mireille FAUGERE, directrice générale de l'A.P.-H.P. et à la Direction de l'hôpital Saint-Antoine afin que soit débloqué d'urgence un second poste à temps complet pour le 4e étage du service d'hématologie de l'hôpital Saint-Antoine.